

Un Dinardais en lice pour les Victoires du paysage

Promenade du Clair de Lune, se cache un petit écrin de verdure bucolique. Les jardins de la Caleta, revisités par Eric Lequertier livrent leur beauté.

Nominée aux Victoires du paysage dans la catégorie particuliers, jardins et parcs de plus de 500 m², La Caleta ouvre ses allées. Guidés par Eric Lequertier, architecte paysagiste, nous pénétrons dans cet Eden des temps modernes, de 616 m².

« Le projet a démarré en 2010, à l'initiative du propriétaire qui souhaitait refaire le jardin de cette propriété, qu'il venait de racheter. Je me suis inspiré du site, mais aussi des désirs du propriétaire, il faut savoir écouter le client tout en ressentant ce que le terrain nous dit, c'est une page blanche à écrire », explique Eric Lequertier. Côté investissement, le montant restera secret pour préserver l'intimité des propriétaires.

Après un an de travail, le jardin de

cette villa de 1898 a retrouvé une seconde vie. « **J'ai remis certains arbres, comme le figuier, en valeur. Nous avons aussi enlevé les grillages, j'ai respecté l'âme du lieu, je n'ai pas modifié la circulation. On a réutilisé tout ce qui était récupérable puis on a ramené d'autres matériaux. La difficulté se situait au niveau de l'accès au site.** »

En mars-avril, Eric Lequertier décide, pour la première fois, de se présenter aux Victoires du paysage : « **J'ai demandé aux propriétaires qui ont donné leur accord, je trouvais que c'était une belle vitrine.** »

Chercher un monde meilleur

Dans le jardin, différentes ambiances se côtoient et chacun des quatre niveaux plonge le promeneur dans



Un belvédère dans l'esprit méditerranéen. Eric Lequertier poursuit la visite dans un espace plus exotique. Le tsukubai apporte une note zen à l'ensemble.

un autre univers. « **J'aime faire plusieurs pièces tout en gardant une unité générale. Créer un jardin, c'est chercher un monde meilleur** », confie notre amoureux des plantes.

Lorsque le grillage s'ouvre, une partie accueil apparaît. « **On a utilisé des buis, des hortensias blancs, pour apporter de la lumière** ». Le pavage entraîne ensuite le visiteur vers le jardin.

Quelques marches plus bas, une partie de vie plus ensoleillée, avec un coin barbecue, se dévoile. Un coin d'herbes aromatiques embaume l'atmosphère tandis que le tsukubai, sorte de fontaine, donne une note

relaxante à l'ensemble. Un fond de jardin affublé d'un rosier grimpant, abrite un petit banc, pour se reposer ou converser entre amis. Le tout, sous le feuillage attentif des trois cyprès de Provence, qui veillent.

Autre escalier, autre ambiance : un belvédère, en liaison directe avec l'espace de vie de la maison, affiche un esprit méditerranéen, à dominante bleue et blanche. Sans oublier une vue imprenable sur la baie de Saint-Malo. Une descente sur un chemin de galets à travers des arches permet de traverser un espace plus dense, exotique, et d'accéder au second belvédère.

À cet étage : des palmiers, un transat et plus loin, un coin jardin secret avec sa zone ombragée. La balade se termine par une remontée via un escalier en chêne, de l'autre côté de la maison.

La nuit, l'éclairage transforme le jardin et offre de nouvelles ambiances. Eric Lequertier ne compte pas s'arrêter en si bon chemin et prévoit de déposer une nouvelle candidature, l'année prochaine.

Marion RIEGERT.

Un concours qui privilégie les concepteurs



A travers les arches du jardin de la Caleta, le promeneur entre dans un nouvel espace.

Créés en 2008, les Victoires du paysage ont lancé leur quatrième édition en début d'année.

Pourquoi ? Comment ?

Les règles

En lice, des aménagements paysagers de moins de cinq ans, obligatoirement fruit du travail du triptyque professionnel du paysage : paysagiste, concepteur, entrepreneur du paysage et pépiniériste.

Après la réception des candidatures, un jury technique de 25 personnes s'est réuni le 2 juillet pour examiner les 130 dossiers et désigner les aménagements paysagers et les maîtres d'ouvrage nominés pour la deuxième phase, dans trois catégories du concours : collectivités, entreprises et particuliers.

Quelle sélection ?

70 dossiers ont été retenus à l'issue d'une journée de débats, dont quatre de la région Bretagne (Morbihan, Côtes-d'Armor, Ille-et-Vilaine), dans les catégories collectivités et particuliers. Parmi eux, le jardin privé de la Caleta, à Dinard, en concurrence avec six finalistes à travers toute la France métropolitaine, dans la catégorie particuliers.

Et après ?

Une visite technique du jury, entre juillet et fin septembre. La remise des prix aura lieu le 11 décembre prochain. Le public ne sera pas en reste et pourra soutenir son projet préféré parmi les nominés 2014. Rendez-vous le 1^{er} septembre sur le site www.lesvictoiresdupaysage.com.